



## Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

### Communiqué de presse

Bienne, le 31 août 2012

## Révision de la Loi sur le statut particulier : Bienne, Evilard et le CAF actifs dans la suite du processus

Fidèles à leur politique de «neutralité active» dans la Question jurassienne, la Ville de Bienne, la Commune d'Evilard et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) n'entendent pas intervenir dans le processus de vote qui devrait être initié en 2013 dans le Jura bernois et le Jura. Dans leur prise de position commune sur une révision partielle de la Loi sur le statut particulier (révision qui crée les bases légales pour une votation régionale), les trois institutions, réunies au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), soulignent une nouvelle fois qu'il revient à la population du Jura bernois de pouvoir décider souverainement de son avenir. Elles rappellent néanmoins les liens historiques, culturels et économiques qui unissent les communes de Bienne et d'Evilard, en particulier leur population francophone, au Jura bernois et, en ce sens, demandent à jouer un rôle actif dans la suite des travaux, quel que soit le résultat du vote dans le Jura bernois.

La Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes (DAJ) a d'ores et déjà intégré la DBAJ au groupe de travail chargé de préparer un éventuel statu quo+ (renforcement de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne). Il est en effet indispensable que la Ville de Bienne, la Commune d'Evilard et le CAF, participent à ce processus (qui se concrétiserait en cas de « non » lors de la votation régionale dans le Jura bernois) ou aux réflexions sur l'avenir du statut du district bilingue de Bienne et à la place des francophones dans le canton de Berne (en cas de «oui»). Dans ce cas, la DBAJ devrait aussi participer à l'élaboration des relations institutionnelles avec la nouvelle entité cantonale. Dans les deux cas, la crédibilité du canton de Berne en tant que canton bilingue et «pont» entre la Suisse romande et alémanique est engagée, estiment les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard et le CAF.

Les autorités réunies au sein de la DBAJ soulignent qu'il est important qu'au terme de ce long processus démocratique, la Question jurassienne soit définitivement réglée, de manière à ce que celle-ci ne vienne plus influencer, d'une manière ou d'une autre, la construction de l'avenir de l'ensemble de la région. Il en va notamment de la mise sur pied de la Conférence régionale réunissant les arrondissements administratifs de Bienne, du Seeland et du Jura bernois. Car quel que soit l'avenir institutionnel du Jura bernois ou de quelques unes de ses communes, les autorités de Bienne et d'Evilard et le CAF sont convaincues que seules des structures supra-communales, voire supra-cantonaux le cas échéant, permettront à l'ensemble de la région de poursuivre son développement.

### Pour la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

Le maire de Bienne	Le maire d'Evilard	Le président du CAF
Erich Fehr	Daniel Nussbaumer	Philippe Garbani
La chancelière	Le secrétaire communal	Le secrétaire général
Barbara Labbé	Christophe Chavanne	David Gaffino

#### Personnes de contact :

- CAF : M. Philippe Garbani, président du CAF et de la DBAJ, 078 897 57 36 ;
- Ville de Bienne : M. Erich Fehr, maire de Bienne, 032 326 11 01 (joignable entre 10h et midi).